



## Procédure de consultation

---

### Chancellerie fédérale suisse

#### **Modification de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) et de l'ordonnance sur les droits politiques (ODP)**

Mettant en œuvre la motion 20.3419 Rieder, l'avant-projet mis en consultation prévoit d'inscrire dans la LDP les conditions applicables au report ou à l'annulation d'une votation populaire ordonnée. Le Conseil fédéral propose également d'adapter les voies de droit en cas de recours touchant les votations et les élections (mise en œuvre de la motion 22.3933 Stöckli). D'autres points de la révision concernent en outre la création de bases légales nécessaires à l'utilisation de gabarits de vote (mise en œuvre de la motion 22.3371 CIP-N), l'utilisation de moyens techniques pour établir les résultats des scrutins, la définition du domicile politique et des adaptations des règles concernant la fixation des dates des votations fédérales.

Date d'ouverture: 15 décembre 2023

Date limite: 12 avril 2024

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/15/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/15/cons_1)

21 décembre 2023

Chancellerie fédérale

